



DEPARTEMENT DES LANDES

Nombre de Conseillers en exercice : 23

(- 1 démission : Laurine COUFFIGNAL) : 22

COMMUNE DE TARTAS

Nombre de présents : 13

ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de votants : 18

Date de convocation : 18/10/2017

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du 25 octobre 2017

--- o0o ---

L'an deux mille dix-sept, le vingt-cinq octobre, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES (a procuration pour M. GOSSELIN), LAMOTHE (a procuration pour M. DUBOS), Mme DEGOS (a procuration pour Mme COURROS), MM. MARSAN, LAFOURCADE, M. GAILLARDET (a procuration pour Mme DAUGREILH), Mme CHAPUIS, MM. DUBUN, BRUEY, Mme GARRIDO, MM. DUPLA, DUCASSE, Mme CELIMON (a procuration pour Mme BRUGAT).

Etaient excusés : M. DUBOS (a donné procuration à M. LAMOTHE), Mmes COURROS (a donné procuration à Mme DEGOS), BRUGAT (a donné procuration à Mme CELIMON), DARGELOSSE, DUBOIS-MAURY, M. GOSSELIN (a donné procuration à M. BROQUÈRES), Mme THIEBLIN, M. TAUZIA, Mme DAUGREILH (a donné procuration à M. GAILLARDET).

Un scrutin a eu lieu, Mme CELIMON Catherine a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance G

Délibération n°2

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Ville de TARTAS – Budget principal – Service EASA – Convention de mise à disposition d'un agent auprès de la commune de PONTONX – parcours de formation

M. le Maire présente le projet de convention avec la commune de PONTONX sur l'ADOUR :

Comme vous le savez la commune de TARTAS a recruté au sein du service EASA, depuis le printemps 2017, un animateur qui participe aux différentes activités, tant sur le groupe scolaire que sur l'accueil de loisirs sans hébergement, que sur la mise en œuvre du projet ESPACE ADOS de la commune.

Dans le cadre de son parcours de formation, il convient au titre du BAFD de terminer les stages pratiques. La commune de PONTONX sur l'Adour a accepté sur le dernier trimestre 2017 de prendre au sein de son accueil de loisirs cet animateur ponctuellement après avis et information du C.T..

Aussi, il est proposé à notre assemblée :

- D'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature d'une convention entre la commune de TARTAS et la commune de PONTONX.
- De préciser que c'est la procédure de la mise à disposition qui sera utilisée.

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

.../...

ID : 040-214003139-20171025-2017_G2-DE

Envoyé en préfecture le 27/10/2017

Reçu en préfecture le 27/10/2017

Publié ou notifié le 27/10/2017

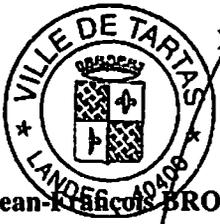


A l'unanimité

AUTORISE M. le Maire à intervenir à la signature d'une convention entre la commune de TARTAS et la commune de PONTONX.

PRECISE que c'est la procédure de la mise à disposition qui sera utilisée.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

 Le Maire,
Jean-François BROQUÈRES



CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE LES SOUSSIGNES :

LA COMMUNE DE PONTONX SUR L'ADOUR, sise 50 place de l'Hôtel de Ville 40465 PONTONX SUR L'ADOUR, représentée par son Maire en exercice, Monsieur Dominique UROLATEGUI, Ci-après dénommée « La Commune de Pontonx » ou « L'Espace Jeunes de Pontonx »,

D'UNE PART,

ET

LA COMMUNE DE TARTAS, sise 6 place Gambetta 40400 TARTAS, représentée par son Maire en exercice, Monsieur Jean-François BROQUERES, Ci-après dénommée « L'Espace Jeunes de Tartas »,

ET

L'AMICALE LAIQUE RIONNAISE, sise 52 rue Jean-Charles de Borda 40370 RION DES LANDES, représentée par sa responsable, Madame Catherine LOUBERE, Ci-après dénommée « L'Espace Jeunes de Rion »,

D'AUTRE PART

IL A ETE EXPRESSEMENT CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention a pour objet d'établir un partenariat entre les Espaces Jeunes de Rion des Landes, Tartas et Pontonx, dans le cadre d'un projet culturel commun.

36 jeunes environ vont participer à des ateliers pendant les vacances d'automne, soit du 23 au 27 octobre 2017, aux Arènes de Pontonx : atelier cirque, danse, escalade avec la Compagnie Lézartikal, atelier cuisine, atelier prévention, atelier théâtre. Un temps fort avec les parents est également prévu.



ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DES PARTIES

2.1 : COMMUNE DE PONTONX SUR L'ADOUR

La COMMUNE s'engage à mettre à disposition l'espace polyculturel des Arènes du 23 au 27 octobre 2017.

Porteur du projet, la Commune de Pontonx assure le bon déroulement de la manifestation et l'accueil des 2 autres Espaces Jeunes.

2.2 : ESPACE JEUNES DE TARTAS ET DE RION DES LANDES

Les Espaces Jeunes de Rion des Landes et de Tartas s'engagent à être présents aux ateliers et remplir les modalités financières précisées à l'article 3.

ARTICLE 3 : DISPOSITIONS FINANCIERES

Le porteur du projet étant la commune de Pontonx, il sera demandé une participation financière aux 2 autres Espace Jeunes participant, par émission d'un titre de recettes :

- 970 € au titre des ateliers (neuf cent soixante-dix euros)
- 20 € par jeune participant au projet (vingt euros)

De son côté, la Commune facturera 20 € à chaque jeune Pontois participant (titre de recette).

ARTICLE 4 : DUREE

La présente convention est conclue du 23 au 27 octobre 2017.

En cas d'annulation des ateliers, la Commune de Pontonx se réserve le droit de demander la participation financière de chaque Espace Jeunes, au prorata des frais engagés.

Fait à PONTONX SUR L'ADOUR, le 18 octobre 2017

En trois exemplaires,

Pour la Commune de Pontonx

Pour la Commune de Tartas

Pour l'Espace Jeunes de Rion

Dominique UROLATEGUI
Maire de PONTONX SUR L'ADOUR

Jean-François BROQUERES
Maire de TARTAS

Catherine LOUBERE
Amicale Laïque Rionnaise